

Composition portant sur une question de la société contemporaine, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée :

Sujet : Les minorités dans les sociétés modernes.

Les minorités sont inhérentes aux groupes humains hétérogènes qui font société.

Les sociétés modernes occidentales ont su, au prix de plusieurs conflits, les accepter et les intégrer dans des « Etats-Nations » démocratiques et leur reconnaître une existence.

Il s'agit pourtant d'un processus fragile, sans cesse réinterrogé. Aujourd'hui, comme par le passé, les revendications de certaines minorités sont telles qu'elles tendent à s'affirmer et à prôner le rejet de l'autre.

En cela, la démocratie à l'occidentale est menacée.

Comment dès lors, préserver ces sociétés, faire évoluer la démocratie afin de garantir la coexistence de l'ensemble des groupes minoritaires formant le peuple ?

La construction des sociétés modernes est le fruit d'une histoire qui oscille entre intégration et rejet des minorités pour arriver aujourd'hui à une certaine maturité d'équilibre démocratique (I). Pourtant, les revendications actuelles d'expression des groupes minoritaires identitaires menacent le socle démocratique de ces sociétés modernes (II).

I. Les sociétés modernes se sont construites sur la base d'une pluralité de groupes minoritaires rassemblés autour de l'idée de Nation

1) Les peuples sont caractérisés par une somme de particularismes qui distinguent les individus classés en catégories

Le terme minorité peut désigner un groupe d'individus en nombre inférieur par rapport au groupe dominant. Mais un individu peut appartenir à plusieurs minorités.

Ainsi, on peut distinguer des minorités sociales diverses : religieuses, politiques, ethniques, de genre, linguistiques ou encore culturelle, territoriale.....

On identifie des minorités « visibles » (ethniques si présence de caractéristiques physiques, handicaps physiques) ou des minorités d'existence. Les femmes peuvent être rangées dans cette catégorie car il ne s'agit pas d'une minorité de nombre, mais d'une minorité de représentation, donc « d'existence ».

Les minorités se caractérisent donc par des particularités qui rassemblent les individus dans un groupe. Pour autant, chaque être humain possédant des caractéristiques propres, les groupes minoritaires les rassemblant constituent précisément les peuples humains.

La question est davantage celle de l'existence sociale de ces groupes de minorités et de leurs conditions d'existence.

Les individus vivant en société respectent des règles de cohabitation et ont des droits et des obligations qui leur garantissent leurs conditions de vie.

Les sociétés modernes, c'est-à-dire contemporaines et issues du mouvement des Lumières du XVIII^e siècle et de la construction des Etats-Nations du XIX^e siècle, apportent aux minorités l'intégration, la tolérance, tout en préservant l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

Les droits acquis de ces minorités se traduisent dans plusieurs domaines. Ainsi, les enfants bénéficient des droits de l'enfant, par exemple qui précisent les droits de l'homme et du citoyen.

Ces droits sont le produit de l'histoire des sociétés modernes.

2) L'histoire des sociétés occidentales se confond avec celle de la démocratie libérale intégratrice des minorités

L'histoire de la construction de l'Etat en France repose sur l'intégration de ses minorités. En 1789, Mirabeau disait de la France qu'elle est « un agrégat de peuples désunis ». En effet, les minorités territoriales, provinces sont nombreuses comme autant d'unités linguistiques.

C'est d'ailleurs la langue qui constitue un élément fondateur de la Nation telle que pensée au XIX^e siècle. La France sous le XVI^e siècle et l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 avait rendu obligatoire le français pour les actes officiels.

L'ensemble des nations des sociétés modernes se sont constituées sur les bases d'une langue (ou deux dans le cas de la Belgique) commune(s) et de valeurs communes.

Les Etats-Nations ainsi constitués garantissent une place aux minorités les différenciant des régimes non démocratiques qui les maltraitent davantage. L'enjeu est de créer pour les sociétés modernes, les conditions d'égalité entre les individus ou au moins d'existence identique.

Pour autant, on distingue plusieurs modèles d'intégrations des minorités. On peut en citer deux principaux. Les pays anglo-saxons et en particulier les Etats-Unis reconnaissent les minorités, les laissent s'exprimer à condition de manifester l'allégeance à la Nation.

En France, les minorités sont moins bien visibles dans l'espace public et revendiquer son appartenance à un groupe minoritaire est plus mal perçu. La laïcité incarne bien ces deux modèles distincts.

La place de l'égalité explique en partie ces deux approches. La France place cette valeur dans la devise républicaine ce qui n'est pas le cas d'autres pays comme les Etats-Unis pour lesquels la valeur liberté prime.

Ainsi, l'égalité comme enjeu de construction d'une société démocratique à la française oriente les politiques envers les minorités et l'Etat-Providence.

Si l'Etat-Providence ou le Welfare State aux Etats-Unis intervient pour l'assistance de certaines minorités (enfants, personnes âgées, pauvres), l'action des Etats n'est pas la même envers certaines autres minorités.

Par exemple, les minorités ethniques se revendiquent aux Etats-Unis (on parle de Melting-pot dans la construction du pays) mais la catégorie des WASP (White Anglo Saxon Protestant) est encore surreprésentée dans la vie publique et économique. Le pays s'est construit sur une histoire ségrégationniste dont les stigmates demeurent aujourd'hui.

En France, l'intégration des minorités est également récente. Il faut attendre 1951 et la loi Deixonne pour reconnaître l'enseignement des langues régionales. De même, les droits des femmes sont récents (1965 pour le droit accordé aux femmes de posséder un compte bancaire). Pour les droits sociaux, les Etats-Unis ont souvent favorisé l'expression des revendications (droits des homosexuels ou encore plus récemment « l'affaire Weinstein » en 2017 qui a libéré la parole des femmes victimes de harcèlement sexuel (ou pour une part).

L'intégration des minorités religieuses traduit encore mieux les différents modèles de sociétés modernes que sont les pays anglo-saxons et la France, par exemple.

En effet, la France applique une laïcité dite « fermée » depuis la loi de 1905 de séparation de l'église et de l'Etat.

Les pays anglo-saxons et les Etats-Unis en particulier, intègrent leurs minorités religieuses au sein de communautés.

Cette laïcité dite ouverte pose question quant aux principes d'égalité des citoyens. La laïcité « fermée » à la française ne permet pas la visibilité et la représentativité des cultes au niveau national. Même si la France et l'Etat ne reconnaît aucun culte, les associations culturelles entretiennent avec le chef de l'Etat des relations d'échanges.

L'enjeu est pour ces minorités de revendiquer la préservation de leur espace d'existence de culte.

Or, ces revendications, comme celles d'autres minorités sont plus prégnantes aujourd'hui dans l'espace public.

Les sociétés modernes, dites démocratiques ont toutes intégré leurs minorités mais de façon différenciée.

Les démocraties sont toutes libérales créant ainsi un modèle de démocratie à l'occidentale qui a trouvé les moyens de créer une unité nationale intégratrice. Le principe du libéralisme est de garantir la libre expression des peuples y compris des oppositions et minorités.

Pour autant, cette liberté d'expression dont s'emparent de nombreux groupes minoritaires fait mettre en péril les fondements de ces sociétés qui doivent réinventer un nouvel équilibre.

II. Le défi contemporain majeur des sociétés modernes est de concilier les revendications des minorités et la préservation de la démocratie libérale

1) Les égoïsmes particuliers ou l'expression de la revendication des droits des minorités

Comme l'a théorisé Pierre Rosanvallon dans la « contre-démocratie » en 2006, la démocratie libérale se caractérise par l'existence de trois contre-pouvoirs détenus par le peuple. Il s'agit du peuple-surveillant, du peuple-veto et du peuple-juge. L'ensemble de ces trois expressions de contre-pouvoir est largement facilité par les nouvelles technologies et les réseaux sociaux en particulier. Ils permettent un nouvel espace public, devenu plus sûr que la rue, permettant à tous de s'exprimer et de revendiquer.

Les minorités utilisent ces pouvoirs et ces nouveaux médias pour exprimer largement leurs demandes de droits. Cette tendance est rendue encore plus forte en raison de la défiance envers les instances représentatives. Les minorités culturelles et politiques en particulier sont rendues plus visibles, parfois au détriment de l'équilibre démocratique.

Ainsi, les revendications d'autonomie régionale et culturelle sont plus évidentes pour les minorités qui l'expriment. Renforcées par des Etats qui n'arrivent plus à démontrer que les politiques de résorption des inégalités liées à la redistribution de l'impôt sont efficaces, ces minorités prônent le repli identitaire.

En effet, le constat est celui du creusement des inégalités (en France, le coefficient de Gini qui évalue l'écart-type des inégalités est passé de 0,27 en 2006 à 0,29 en 2016). Un coefficient proche de 1 traduit une société aux inégalités de revenus importante.

L'échec relatif des politiques de redistribution et d'Etat-Providence des sociétés modernes (ou perçu comme tel) associé à une défiance croissante envers les « étites politiques » amènent à renforcer les égoïsmes territoriaux.

Laurent Davezies l'a expliqué dans « le nouvel égoïsme territorial » en 2015. Les égoïsmes territoriaux se traduisent par la revendication de minorités à l'indépendance (la Catalogne en est un exemple), à la sortie de l'Union européenne (Brexit, Frexit,...), à l'autonomie régionaliste (ligue du Nord lombarde par exemple).

Ces revendications de minorités correspondent à une demande d'existence autonome bâtie en opposition à d'autres minorités vues comme une menace (étrangers, migrants, étites...).

Leurs intérêts ne sont en effet pas ceux des pays auxquels ils appartiennent. Laurent Davezies précise en effet que la viabilité des régions-Etats autonomes au sein de l'Union européenne n'est pas réaliste. En effet, et bien que pour Rousseau, l'idéal d'exercice de la démocratie soit un Etat de petite taille, la société contemporaine mondialisée répond à d'autres logiques économiques. Ainsi, les Etats doivent la solidarité économique, la redistribution des richesses afin de garantir un développement économique équilibré, réducteur des inégalités. C'est la garantie même de la sécurité dans les pays.

L'Union européenne s'est d'ailleurs construite sur cette base avec un double objectif de cohésion territoriale et de développement économique des Etats.

En France, ces revendications d'existence territoriale se sont traduites par le mouvement dit les « Gilets Jaunes ».

Dans ce cas, c'est une partie de ce que Christophe Guilluy a appelé la « France périphérique », en 2014 qui s'est exprimée.

En effet, bien que la France ait intégré dans sa constitution ses spécificités territoriales en donnant un statut par exemple aux territoires ultra-marins, les « Gilets Jaunes » ont exprimé leurs demandes en tant que minorités territoriales (ruraux, populaires) se considérant non-représentés par leurs élus. Ils ont revendiqué à cet égard une démocratie directe les associant. Or, même si Rousseau considère la démocratie directe comme la démocratie idéale, l'expression de l'ensemble de ces mouvements apparaît comme étant de nature à fragiliser la démocratie libérale.

Les mouvements politiques populistes s'appuient assez aisément sur ces mouvements de revendications des minorités. De plus, ils trouvent dans les nouveaux médias, une tribune facilement exploitable.

Certains responsables politiques comme en Hongrie ou en Italie s'appuient sur ces minorités qu'ils qualifient volontiers de « majorités silencieuses » pour exprimer leur défiance envers la démocratie libérale. La garantie de la liberté d'expression doit donc être regardée du point de vue de la préservation des valeurs démocratiques.

2) Les minorités dans les sociétés modernes ou l'avenir de la démocratie

Dès lors que Viktor Orbán, premier ministre hongrois déclare souhaiter une « démocratie illibérale », on doit s'interroger sur la conciliation des libertés individuelles et des droits des minorités.

C'est là le défi des sociétés modernes aujourd'hui, et un équilibre est à trouver. C'est le sens des propos de Donald Tusk, président du Conseil de l'Europe en 2019 : « la démocratie menacée doit aussi pouvoir montrer ses muscles pour survivre ».

Ainsi, il est nécessaire que les sociétés modernes trouvent le moyen de laisser place aux associations représentatives des minorités dans le dialogue et dans l'espace public.

Elles doivent également être vigilantes sur les acquis obtenus en matière de tolérance et d'intégration des minorités. Par exemple, les malades mentaux handicapés sont encore considérés comme dangereux.

En France, le maire doit (CGCT) assurer au titre de ses prérogatives en matière de police de sûreté, assurer la sécurité de ses concitoyens notamment vis-à-vis des « fous ». De la même manière, le

récent débat sur les insultes à caractère homophobe dans les stades de football montre qu'il faut poursuivre le travail.

En France toujours, le travail entamé quant à l'intégration des femmes dans la vie politique, publique, économique est à poursuivre.

La place des territoires, de leur représentativité et de leurs actions est à repenser. Ce qui fait dire à Laurent Davezies que la décentralisation est à refonder. Le droit à la différenciation territoriale intégré dans la future loi de réforme de la constitution va dans le bon sens.

Enfin, la place des citoyens, et de l'ensemble des minorités dans le débat public est à rénover. En cela, en France, les propositions de la loi du 30 août 2019 pour une meilleure application du référendum d'initiative partagée (abaissement du seuil de citoyens et de parlementaires) est un premier pas. La plus grande utilisation des jury-citoyens ou du tirage au sort apporteront d'autres réponses.

En Europe également, l'enjeu de lutter contre les menaces contre la démocratie libérale existe. La France et l'Allemagne ont choisi de « refonder l'Europe » en rappelant ses fondements : une communauté économique intégratrice des minorités. Pour autant, cette refondation se fait également au prix de repli et de rejet notamment sur le sujet de l'immigration.

L'existence de minorités est intrinsèque aux sociétés modernes qui se sont d'abord construites sur la base de valeurs unificatrices puis ont progressivement (depuis l'après seconde guerre mondiale surtout) intégré les acquis sociaux. Les acquis sociaux sont le résultat de revendications de minorités qui aujourd'hui pour certaines s'emploient davantage à préserver leurs intérêts.

Les minorités politiques ou culturelles sont le socle de populismes qui partout ébranlent la démocratie à l'occidentale.

Les sociétés doivent donc ensemble, au niveau européen s'agissant des pays européens, réfléchir aux moyens de préserver la démocratie, l'intérêt général tout en ne menaçant les intérêts des minorités réellement oubliées et discriminées.